

Gestion d'actifs 1832 S.E.C.**Fonds privé Scotia de revenu à rendement supérieur - Série K****14 novembre 2019**

Le présent document contient des renseignements essentiels sur le Fonds privé Scotia de revenu à rendement supérieur (le « Fonds ») que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Gestion d'actifs 1832 S.E.C. au 1-800-387-5004 ou à l'adresse fundinfo@scotiabank.com, ou visitez le www.banquescotia.com/fondsprivesscotia.

Avant d'investir dans un fonds, considérez comment le fonds cadre avec vos autres investissements et votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Code(s) du Fonds :	SWM6215	Gestionnaire du Fonds :	Gestion d'actifs 1832 S.E.C.
Date de création de la série :	12 juillet 2016	Gestionnaire de portefeuille :	Gestion d'actifs 1832 S.E.C.
Valeur totale du Fonds au 30 septembre 2019 :	513 494 359 \$	Sous-conseiller :	Guardian Capital LP
Ratio des frais de gestion (RFG) :	0,12 %	Placement minimal :	placement initial de 500 \$

Dans quoi le Fonds investit-il?

Le Fonds investit principalement dans des obligations de sociétés canadiennes à rendement élevé et de qualité inférieure, des actions privilégiées et des titres du marché monétaire à court terme. Jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds peut être investi dans des titres étrangers ou exposé à ces titres.

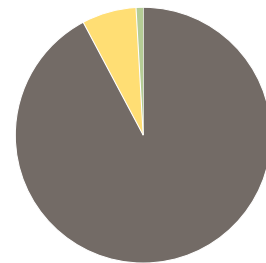
Les graphiques ci-après vous donnent un aperçu des placements du Fonds au 30 septembre 2019. Ces placements changeront au fil du temps.

10 principaux placements (30 septembre 2019)

1. Trésorerie et équivalents de trésorerie	6,9 %
2. DPL Inc., remb. par antic., 4,35 % 15 avril 2029	3,0 %
3. AK Steel Corporation, remb. par antic. 6,38 % 15 oct. 2025	2,8 %
4. Zayo Group LLC / Zayo Capital Inc., remb. par antic. 5,75 % 15 janv. 2027	2,5 %
5. MEG Energy Corporation, (remb. par antic.), 6,38 % 30 janv. 2023	2,5 %
6. Enbridge Inc., remb. par antic., 6,25 % 1 ^{er} mars 2078	2,5 %
7. Six Flags Entertainment Corporation, remb. par antic., 5,50 % 15 avril 2027	2,2 %
8. Calpine Corporation, remb. par antic. 5,25 % 1 ^{er} juin 2026	2,1 %
9. Superior Plus Corporation, remb. par antic., 5,25 % 27 févr. 2024	2,1 %
10. Taseko Mines Ltée., remb. par antic., 8,75 % 15 juin 2022	2,1 %
Pourcentage total des 10 principaux placements :	28,7 %
Nombre total de placements :	102

Répartition des placements (30 septembre 2019)

■ 92,5 %	Obligations de sociétés
■ 6,9 %	Trésorerie et équivalents de trésorerie
■ 0,9 %	Énergie
■ -0,3 %	Autres éléments d'actif (de passif) net

**Quel est le degré de risque?**

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

On peut évaluer les risques associés à un fonds en examinant les variations de son rendement, c'est-à-dire sa « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre davantage d'argent que d'autres, mais aussi avoir un rendement plus élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins, mais il est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Selon Gestion d'actifs 1832 S.E.C., ce Fonds comporte un niveau de risque **moyen**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
--------	----------------	--------------	---------------	-------

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du Fonds, consultez la rubrique Risques dans le prospectus simplifié du Fonds.

Aucune garantie

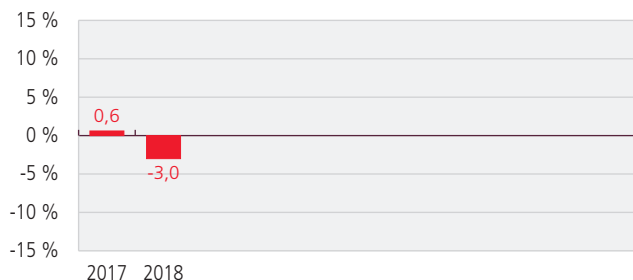
Comme la plupart des OPC, ce Fonds n'offre aucune garantie quant au rendement. Il se peut que l'argent que vous investissez ne vous soit pas remboursé.

Quel a été le rendement du Fonds?

Cette section vous indique le rendement annuel des parts de série K du Fonds au cours des 2 dernières années. Les rendements exprimés tiennent compte des frais. Les frais réduisent le rendement du Fonds.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des parts de série K du Fonds au cours de chacune des 2 dernières années. La valeur du Fonds a diminué pendant 1 de ces 2 années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques antérieurs associés à ce Fonds, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendement trimestriel

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement trimestriel des parts de série K du Fonds sur trois mois au cours des 2 dernières années. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer dans l'avenir. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ au début de cette période
Meilleur rendement	6,1 %	31 mars 2019	Votre placement s'élèverait à 1 061 \$
Pire rendement	-4,2 %	31 décembre 2018	Votre placement aurait baissé jusqu'à 958 \$

Rendement moyen

La personne qui a investi 1 000 \$ dans les parts de série K du Fonds depuis sa création détient aujourd'hui 1 000 \$. Il s'agit d'un rendement annuel composé de 0,0 %.

À qui le Fonds est-il destiné?

Aux investisseurs :

- qui souhaitent obtenir un revenu d'intérêt périodique
- qui souhaitent contribuer au volet revenu d'un portefeuille diversifié
- qui investissent à moyen ou à long terme

Les parts de série K ne sont offertes qu'aux investisseurs qui participent au programme Portefeuilles de placements de ScotiaMcLeod (« PPS »), à moins d'une autorisation spéciale du gestionnaire. Seuls les mandats à gestionnaires multiples et les portefeuilles optimisés du programme PPS offrent des parts de série K. Il n'est pas possible de souscrire les parts de série K d'un seul fonds.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte le Fonds. Le montant à payer dépend des lois fiscales régissant votre territoire de résidence et du fait que vous déteniez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite (REER), ou dans un compte d'épargne libre d'impôt (CELI).

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions sont incluses dans votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien ça coûte?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de série K du Fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Les parts de série K de ce Fonds sont classées comme étant « sans frais », ce qui veut dire qu'il n'y a pas de frais d'acquisition lorsque vous les achetez par l'entremise de Gestion d'actifs 1832 S.E.C. ou des membres de notre groupe. Vous pourriez devoir payer des frais d'acquisition si vous achetez des parts auprès d'autres représentants inscrits.

2. Frais du Fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement de la série K du Fonds.

En date du 30 juin 2019, les frais de cette série du Fonds s'élevaient à 0,12 % de sa valeur, ce qui correspond à 1,20 \$ par tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du Fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais d'administration à taux fixe et des frais du Fonds des parts de Série K du Fonds.	0,12 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais d'opérations du Fonds.	0,00 %
Frais du Fonds	0,12 %

Renseignements sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est exigible pour cette série du Fonds.

3. Autres frais

Les frais ci-dessous peuvent vous être imposés si vous achetez, détenez, vendez ou échangez des parts du Fonds.

Frais

- **Frais d'opérations à court terme**
- **Frais liés aux régimes enregistrés**
- **Frais de gestion**

Ce que vous payez

Des frais correspondant à 2 % de la valeur des parts que vous vendez ou échangez dans les 31 jours suivant leur achat. Ces frais sont remis au Fonds.

Si vous investissez au moyen d'un régime enregistré offert par Placements Scotia Inc. et que vous effectuez un retrait ou un transfert, des frais de transfert de 50 \$ peuvent s'appliquer. Si vous investissez au moyen d'un régime enregistré auprès d'un autre courtier de la Banque Scotia ou d'une autre institution financière, vous pouvez communiquer avec votre courtier de cette institution pour savoir s'il vous impute des frais pour le régime enregistré.

Aucuns frais de gestion ne sont facturés par le gestionnaire à l'égard des parts de série K de chaque fonds. Si vous avez conclu une convention relative au programme PPS avec ScotiaMcLeod, vous acceptez de payer des frais de comptes en contrepartie des services offerts aux termes de la convention. Ces frais sont exigibles trimestriellement et le paiement se fait uniquement par le rachat de parts de série K des fonds, à moins que ScotiaMcLeod n'autorise un autre mode de paiement. ScotiaMcLeod versera au gestionnaire, sur les parts de série K, une partie de ses frais liés au programme PPS, jusqu'à concurrence de 0,28 %.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résilier un contrat de souscription de parts d'un Fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du Fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du Fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Pour plus d'information

Veuillez contacter Gestion d'actifs 1832 S.E.C. ou votre représentant pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et des autres documents d'information du Fonds. Ces documents et l'aperçu du Fonds constituent les documents juridiques du Fonds.

Gestion d'actifs 1832 S.E.C.

1 Adelaide Street East

28th Floor

Toronto, Ontario, M5C 2V9

Sans frais : 1-800-387-5004

Courriel : fundinfo@scotiabank.com

Site Web : www.banquescotia.com/fondsprivesscotia

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.